

Par courriel à : anne.fava@ne.ch

Neuchâtel, le 19 mai 2024

PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES TRANSPORTS PUBLICS (LTP)

Projet de loi soumis en consultation

Madame la Présidente de la commission « Mobilité »,
Mesdames et Messieurs les commissaires,

Nous nous référons à la consultation lancée le 20 février 2024 par votre autorité, concernant le projet de loi modifiant la loi sur les transports publics.

En premier lieu, nous souhaitons exprimer notre satisfaction de constater l'avancée des travaux de la commission sur cet objet déposé il y a presque 5 ans. Nous espérons que la poursuite du travail parlementaire permettra de soumettre rapidement un rapport au Grand Conseil étant donné que l'alinéa 1 du nouvel article 27 a de la loi sur les transports publics (LTP) pose un premier jalon temporel à 2025.

Le Parti socialiste neuchâtelois a bien pris connaissance de la proposition de la commission et y souscrit pleinement. Il soutient les objectifs temporels présentés dans le rapport de la commission, de même que le complément proposé par le Conseil d'État considérant les conditions de rentabilité de la Confédération (2^e partie de l'alinéa 2 de l'article 27 a). Bien que discutable sous l'angle de l'exemplarité, cette proposition de compromis permet de concilier, dans le cadre actuel du financement des transports publics, le maintien de l'offre au niveau du trafic régional et la perspective attendue d'un abandon de la motorisation thermique de la flotte de véhicules parcourant les lignes concernées.

À ce titre, le PSN ne peut cacher son inquiétude quant aux menaces qui pèsent déjà actuellement sur le financement des lignes neuchâteloises en raison d'un taux de couverture insuffisant. Il souligne que la fréquentation des transports en commun dépend de la qualité de leur desserte, de leur cadence et de leur accessibilité pour tous les budgets. Si cet aspect-là ne fait pas directement l'objet de la consultation, il attire l'attention des autorités sur la nécessité de veiller à ces trois éléments pour favoriser le maintien ou le développement des lignes actuelles.

Les frais engendrés par le changement de flotte sont conséquents. Le PSN s'en remet à l'évaluation de la commission concernant l'impact réel de ce dernier sur les émissions de CO₂ en regard de son coût. Le PSN partage par ailleurs les inquiétudes mentionnées dans le rapport concernant les projections des dépenses (présentées comme sommaires !) et leur variabilité très importante, ainsi que l'impact de ces coûts sur les entreprises de transports et, in fine, sur les utilisateurs. Il retient que la concrétisation de ce changement de paradigme rend indispensable une adhésion et une volonté nettes de toutes les parties impliquées.



Parti socialiste
neuchâtelois

Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch

Enfin, le PSN considère que ce projet de loi, s'il est soutenu par les autorités cantonales, enverra un signal important aux fabricants de véhicules afin que les motorisations non-thermiques se diversifient et gagnent en fiabilité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre réponse, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.